



Institut Luxembourgeois de Régulation
Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016

Conformément à l'article 17 de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant: 1) organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation; 2) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État, le Conseil de l'Institut Luxembourgeois de Régulation a approuvé par une résolution du 21 mars 2017 le bilan et le compte des profits et pertes et les états financiers analytiques arrêtés au 31 décembre 2016 et le rapport du réviseur d'entreprises agréé.

Les comptes annuels approuvés de l'exercice 2016 sont publiés ci-après.

Luxembourg, le 24 mars 2017.

Pour l'Institut Luxembourgeois de Régulation

La Direction

(s.) Luc Tapella
Directeur

(s.) Camille Hierzig
Directeur adjoint

(s.) Michèle Bram
Directrice adjointe

Rapports financiers de l'exercice 2016

INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE REGULATION
Bilan au 31 décembre 2016

ACTIF		31.12.2016	31.12.2015	PASSIF	
C. ACTIF IMMOBILISE				A. CAPITAUX PROPRES	(2.e)
I. Immobilisations incorporelles		202 733,41	128 551,66	I. Capital souscrit	24 278 491,26
2. Concessions, brevets, licences, marques ainsi que valeurs similaires acquises à titre onéreux	(2.a)			IV. Réserves	0,00
II. Immobilisations corporelles		16 554 295,63	17 159 501,28	4.1 Réserve investie	2 382 357,87
1. Terrains et constructions		2 213 474,35	2 715 427,46	4.2 Réserve pour investissement	2 400 000,00
2. Installations techniques et machines		354 259,63	315 604,90	4.3 Réserve pour fonds de roulement	1 609 147,51
3. Autres installations, outillage et mobilier				V. Résultats reportés	353 199,31
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours				VI. Résultat de l'exercice	826 495,08
III. Immobilisations financières	(2.b)	150,00	150,00		
6. Prêts et cautionnements				Total (A)	31 023 195,95
Total (C)		19 324 913,02	20 319 235,30		30 669 996,64
D. ACTIF CIRCULANT				D. DETTES NON SUBORDONNEES	(2.f)
II. Créances	(2.c)			4. Dettes sur achats et prestations de services	
1. Créances résultant de ventes et de prestations de services				a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	468 387,91
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		3 711 282,71	4 269 304,95	6. Dette envers l'Etat	
4. Autres créances		0,00	0,00	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	4 157 640,56
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an				8. Autres dettes	
III. Valeurs mobilières		5 261 810,84	5 261 810,84	a) Dettes fiscales	341 544,33
3. Autres valeurs mobilières				c) Autres dettes	831 807,14
IV. Avoirs en banque, avoirs en compte, chèques postaux, chèques et encaisse		8 152 496,70	6 006 125,65	i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	450 352,87
Total (D)		17 125 590,25	15 537 241,44	Total (D)	5 799 379,94
E. COMPTES DE REGULARISATION	(2.d)	642 610,95	649 566,62	E. COMPTES DE REGULARISATION	(2.g)
TOTAL GENERAL		37 093 114,22	36 506 043,36	TOTAL GENERAL	36 506 043,36
					281 291,67
					270 538,33
					5 554 755,05
					3 931 142,82
					818 143,38

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

**COMPTE DE PROFITS ET PERTES
DE L'EXERCICE 2016**

A. CHARGES	2016	2015	B. PRODUITS	2016	2015
1. Consommation de marchandises et de matières premières et consommables					
2. Autres charges externes	(3.a) 63 463,56	59 884,78	1. Montant net du chiffre d'affaires	(3.d) 12 936 776,63	13 931 426,88
3. Frais de personnel	(3.a) 5 858 880,88	6 101 136,64	5. Autres produits d'exploitation	(3.e) 265 153,94	289 148,61
a) salaires et traitements	(3.b) 5 269 162,10	5 568 282,25	6. Produits de valeurs mobilières	0,00	0,00
b) charges sociales couvrant les salaires et traitements	303 111,48	311 400,64	8. Autres intérêts et autres produits financiers	3 349,00	12 430,54
4. Corrections de valeur			b) autres intérêts et produits financiers	0,00	17 053,66
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	1 312 137,35	1 338 773,17	9. Produits exceptionnels		
5. Autres charges d'exploitation	38 500,00	38 500,00			
8. Intérêts autres charges financières					
b) autres intérêts et charges	(3.c) 6 824,89	3 517,98			
10. Charges exceptionnelles	0,00	2 069,15			
12.1. Réserve pour investissements					
12.2. Profit de l'exercice					
TOTAL	353 199,31	826 495,08	TOTAL	13 205 279,57	14 250 059,69
	13 205 279,57	14 250 059,69		13 205 279,57	14 250 059,69

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

1. GENERALITES

L'Institut Luxembourgeois des Télécommunications a été créé par la loi du 21 mars 1997 sur les télécommunications.

Depuis la création de l'Institut, sa dénomination a été changée en Institut Luxembourgeois de Régulation et ses compétences ont été étendues par les lois du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité, du 15 décembre 2000 sur les services postaux et les services financiers postaux, du 6 avril 2001 relative à l'organisation du marché du gaz naturel, du 3 août 2010 relative à la régulation du marché ferroviaire et du 23 mai 2012 sur les redevances aéroportuaires.

La loi modifiée du 30 mai 2005 portant sur l'organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation, stipule dans son article 1er: "L'Institut Luxembourgeois de Régulation est un établissement public indépendant doté de la personnalité juridique. Il est placé sous l'autorité du ministre ayant dans ses attributions les relations avec l'Institut. Il jouit de l'autonomie financière et administrative. Son siège est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Luxembourg par décision du Conseil." Par décision du Conseil du 22 novembre 2012 le siège a été transféré au, 17 rue du Fossé, à Luxembourg.

L'article 2 de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant sur l'organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation stipule que « L'Institut exerce en toute indépendance les missions de régulation des secteurs économiques, entreprises et opérateurs dans le cadre et dans les limites des pouvoirs lui accordés par les lois et règlements qui régissent ces secteurs.

Les règlements adoptés par l'Institut conformément aux dispositions de ces lois sont publiés au Mémorial et sur le site Internet de l'Institut. Ces règlements sont applicables quatre jours après leur publication au Mémorial, à moins qu'ils ne déterminent une entrée en vigueur plus tardive.»

L'article 3 de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant sur l'organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation stipule que « La régulation des secteurs se fait dans l'intérêt public. Elle n'a pas pour objet de garantir les intérêts individuels des opérateurs et/ou personnes physiques ou morales tombant sous la surveillance de l'Institut.

Pour que la responsabilité civile de l'Institut pour des dommages individuels subis par des opérateurs ou des professionnels surveillés, par leurs clients ou par des tiers puisse être engagée, il doit être prouvé que le dommage a été causé par une négligence grave dans le choix et l'application des moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de la mission de service public de l'Institut».

L'article 16 de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant sur l'organisation de l'Institut Luxembourgeois de Régulation impose que l'Institut tienne une comptabilité appropriée à la nature et l'étendue de ses activités conformément aux dispositions légales du Livre 1^{er} du Code de commerce modifié.

Par ailleurs, les comptes annuels s'inspirent des dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et des pratiques comptables généralement admises. L'Institut utilise l'ancien format de présentation des comptes annuels.

Les comptes sont tenus en EUR.

L'exercice financier de l'Institut coïncide avec l'année civile.

L'Institut tient une comptabilité séparée par secteur tombant sous sa surveillance.

Pour les secteurs Aéroportuaire, Chemin de fer, Électricité, Gaz, Postes (services postaux) et Télécommunications (Communications électroniques), l'Institut publie un bilan annuel de ses coûts administratifs et la somme totale des taxes perçues.

Pour le secteur Numérotation, l'Institut est en charge de la gestion du plan national de numérotation et des règles y relatives, ainsi que des redevances relatives aux ressources de numérotation.

Pour son activité de gestion des ondes radioélectriques, l'Institut est chargé de la perception des redevances. Pour cette activité, l'Institut publie comme pour les autres secteurs un résultat annuel des coûts administratifs et de la somme totale des redevances perçues. Le solde positif est versé à l'État. Un solde négatif est reporté à l'année suivante. (Article 7 de la loi du 27 février 2011 sur les réseaux et les services de communications électroniques.)

Les charges d'amortissement concernant les charges de construction de l'exercice 2016 en relation avec l'acquisition du nouveau siège de l'Institut ont été allouées aux coûts administratifs des différents secteurs. L'amortissement de la partie locative n'a pas été imputé sur les secteurs. L'amortissement relatif à l'acquisition de l'immeuble n'est pas répercuté sur les différents secteurs.

2. BILAN

2.a. Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient et font l'objet d'un amortissement linéaire.

La durée normale d'utilisation prévue des immobilisations est la suivante :

Licences informatiques		3 ans
Installations techniques et machines	10 ans respectivement	3 ans
Mobilier		8 ans
Matériel de bureau, hardware		3 ans
Matériel roulant		5 ans
Frais d'aménagement des locaux		10 ans

Constructions

Gros œuvre		30 ans
Aménagements intérieurs		20 ans
Peinture		5 ans
Travaux façades		10 ans
Installations techniques		15 ans
Honoraires assistance		15 ans

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2016

IMMOBILISATIONS	Valeur d'acquisition en début d'exercice	Transferts	Acquisitions	Sorties	Valeur d'acquisition en fin d'exercice	Corrections de valeur cumulées - début d'exercice	Dotations	Reprises	Corrections de valeur cumulées - fin d'exercice	Valeur nette au 31/12/2016
Immobilisations incorporelles										
Licences informatiques	995 187,42		160 521,48	0,00	1 155 708,90	866 635,76	86 339,73		952 975,49	202 733,41
Immobilisations corporelles										
Terrain bâti	4 500 000,00		0,00	0,00	4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00
Constructions	14 620 684,31		11 732,68	0,00	14 632 416,99	1 961 183,03	616 938,33	0,00	2 578 121,36	12 054 295,63
Installations techniques	3 848 065,80		-21 293,35	0,00	3 826 772,45	1 293 994,76	379 858,35	0,00	1 673 853,11	2 152 919,34
Machines - matériel de mesure	1 257 510,91		16 908,84	0,00	1 274 419,75	1 099 564,33	115 908,50	0,00	1 215 472,83	58 946,92
Machines - stations monitoring	706 812,29		0,00	0,00	706 812,29	706 812,29	0,00	0,00	706 812,29	0,00
Machines de bureau	30 134,27		1 098,00	0,00	31 232,27	26 724,43	2 899,75	0,00	29 624,18	1 608,09
Véhicules de transport	44 127,80		0,00	0,00	44 127,80	12 507,47	8 830,47	0,00	21 337,94	22 789,86
Mobilier	676 660,91		30 217,77	0,00	706 878,68	486 325,56	40 967,40	0,00	527 292,96	179 585,72
Matériel informatique (hardware)	498 576,01		118 629,65	0,00	617 205,66	404 926,79	60 394,82	0,00	465 321,61	151 884,05
Autres installations	187 810,75		0,00	0,00	187 810,75	187 810,75	0,00	0,00	187 810,75	0,00
TOTAL	27 365 570,47	0,00	317 815,07	0,00	27 683 385,54	7 046 485,17	1 312 137,35	0,00	8 358 622,52	19 324 763,02

2.b. Immobilisations financières

Les immobilisations financières représentent des dépôts de garantie.

2.c. Créances

Les créances figurent au bilan pour leur valeur nominale.

2.d. Comptes de régularisation à l'actif

Ce poste concerne des frais d'exploitation constatés d'avance et la charge de salaire du mois de janvier 2017.

2.e. Capitaux propres

Le capital souscrit se compose d'une mise initiale d'EUR 1 239 467,62 et d'une dotation d'EUR 23 039 023,64 représentant la valeur d'acquisition de l'immeuble actuel.

La Direction décide, sur approbation du Conseil, de maintenir le montant de la Réserve pour investissement et de la Réserve pour fonds de roulement.

2.f. Dettes non subordonnées

Les dettes figurent pour leur valeur nominale et sont ventilées comme suit:

Dettes non subordonnées	2016	2015
Fournisseurs	468 387,91	818 143,38
Dettes envers l'Etat (voir note 3.d)	4 157 640,56	3 931 142,82
Taxe sur la valeur ajoutée	64 283,93	51 897,37
Cotisations sécurité sociale	72 022,58	80 184,48
Retenue d'impôt sur tantièmes	7 700,00	7 700,00
Retenue d'impôts sur salaires	197 537,82	215 334,13
	341 544,33	355 115,98
Tantièmes et indemnités	30 800,00	30 800,00
Notes de crédit à établir	740 534,42	357 540,51
Dettes diverses	60 472,72	62 012,36
	831 807,14	450 352,87
TOTAL	5 799 379,94	5 554 755,05

2.g. Comptes de régularisation au passif

Les comptes de régularisation au passif concernent des produits d'exploitation constatés d'avance pour un montant d'EUR 270 538,33.

3. Compte de profits et pertes

3.a. Consommation de marchandises et de matières premières et de consommables et autres charges externes (Charges brutes)

Ce poste concerne les frais de fonctionnement normaux de l'Institut qui sont ventilés selon les secteurs :

	Aéroportuaire	Chemin de fer	Electricité	Fréquence	Gaz	Numérotation	Postes	Télécom	2016	2015
Loyers et charges locatives	2 259,54	2 259,54	13 004,53	43 475,13	13 004,53	4 249,61	18 146,53	34 378,40	130 777,81	189 936,38
Leasing matériel de bureau	575,75	575,75	4 020,66	10 334,72	4 020,66	575,75	2 296,60	9 765,41	32 165,30	29 828,69
Leasing matériel de transport	293,15	293,15	2 047,17	5 262,03	2 047,17	293,15	1 169,33	4 972,18	16 377,33	16 096,89
Entretiens et réparations	4 779,48	4 779,48	98 004,26	158 611,88	35 835,11	13 564,35	34 368,71	74 578,10	424 521,37	399 380,81
Eau et Energie	32,75	32,75	228,65	1 205,51	228,65	32,75	130,61	555,31	2 446,98	2 458,14
Frais de PTT	487,30	1 137,38	4 079,69	17 330,79	3 613,09	495,69	10 813,38	10 152,74	48 110,06	47 854,99
Documentation	127,77	127,77	3 861,44	5 392,97	2 316,86	127,77	509,65	20 278,64	32 742,87	35 618,13
Imprimés et fournitures de bureau	573,56	550,43	5 802,53	20 606,75	5 787,39	550,43	3 927,12	9 464,91	47 263,12	26 731,33
Petit équipement	347,70	347,70	2 428,09	6 913,52	2 428,09	347,70	1 530,92	5 897,32	20 241,04	17 702,30
Fournitures diverses	362,22	362,22	2 529,53	8 952,91	2 529,53	362,22	1 444,86	6 143,72	22 687,21	20 766,74
Assurance	178,62	178,62	1 223,28	17 247,54	1 223,28	195,91	866,71	3 000,61	24 114,57	23 003,28
Honoraires et Commissions	3 028,39	1 871,76	40 843,09	45 051,56	41 401,78	3 028,39	9 874,89	276 668,13	421 767,99	898 209,14
Cotisations organismes internationaux	0,00	0,00	25 510,15	159 699,82	5 490,00	0,00	41 472,31	111 013,51	343 185,79	326 283,53
Transports, voyages et déplacements	278,77	7 938,69	32 003,21	27 887,82	8 229,75	184,63	3 281,68	30 119,20	109 923,75	114 707,23
Frais divers d'exploitation	60,08	465,08	12 659,54	4 882,53	12 659,54	60,08	1 519,64	8 702,33	41 008,82	45 820,32
Publicité et relations publiques	109,45	834,15	1 008,49	9 488,07	985,49	109,45	436,59	4 866,20	17 837,89	16 548,09
TOTAL	13 494,53	21 754,47	249 254,31	542 343,55	141 800,92	24 177,88	131 789,53	610 556,71	1 735 171,90	2 210 945,99

Le total des frais de fonctionnement ventilés selon les secteurs s'élève à EUR 1 735 171,90. Les frais de fonctionnement qui n'ont pas été ventilés selon les secteurs s'élèvent à EUR 29 531,98. Le solde positif du secteur des Fréquences repris dans l'annexe 3.f) s'élève pour l'exercice 2016 à EUR 4 157 640,56. Le total de ces trois montants correspond à la somme des rubriques 1 et 2 (sous «Charges») du compte de Profits et pertes de l'exercice 2016.

3.b. Frais de personnel

	Aéroportuaire	Chemin de fer	Electricité	Fréquence	Gaz	Numérotation	Postes	Télécom	2016	2015
Salaires et traitements	73 581,68	97 355,35	736 936,97	1 477 267,11	471 615,13	189 513,38	442 498,05	1 707 280,15	5 196 047,82	5 568 282,25
Charges sociales	2 474,23	2 109,78	46 764,10	87 842,64	28 745,97	11 463,41	24 251,50	96 815,80	300 467,43	311 400,64
TOTAL	76 055,91	99 465,13	783 701,07	1 565 109,75	500 361,10	200 976,79	466 749,55	1 804 095,95	5 496 515,25	5 879 682,89

Le total des frais de personnel ventilés selon les secteurs s'élève à EUR 5 496 515,25. Les frais de personnel qui n'ont pas été ventilés selon les secteurs s'élèvent à EUR 75 758,33.

3.c. Intérêts et autres charges financières

Autres intérêts et charges	2016	2015
Frais de compte	2 071,53	3 232,14
Autres charges financières	4 753,36	285,84
TOTAL	6 824,89	3 517,98

Les autres charges financières concernent des différences de change.

3.d. Montant net du chiffre d'affaires (Produits bruts)

Ce poste concerne les éléments suivants:

PRODUITS	2016	2015
Redevances secteur Aéroportuaire	107 868,39	136 322,59
Autres produits exceptionnels	0,00	2 005,20
Secteur Aéroportuaire	107 868,39	138 327,79
Redevances secteur Chemin de Fer	139 356,56	152 316,85
Autres produits exceptionnels	0,00	2 005,20
Secteur Chemin de Fer	139 356,56	154 322,05
Redevances secteur Electricité	1 119 516,58	1 199 532,12
Autres produits exceptionnels	0,00	2 005,20
Secteur Electricité	1 119 516,58	1 201 537,32
Radioamateur	11 359,00	11 680,00
Mobile terrestre	204 412,50	131 501,25
Mobile maritime	82 071,66	86 809,64
Mobile maritime inst fixe	4 000,00	4 840,00
Mobile aéronautique	32 616,68	30 390,00
Mobile aéronautique inst fixe	3 000,00	3 400,00
Notifications réseaux à satellite	50 890,00	80 980,00
Liaisons point à point	193 829,68	207 286,16
Stations terriennes	70 000,00	60 000,00
Installations fixes de radioreperage	16 400,00	16 400,00
Réseaux de communications	5 980 200,00	5 941 450,00
Utilisations expérimentales	200,00	0,00
Autres produits exceptionnels	0,00	2 005,20
Secteur Fréquences	6 648 979,52	6 576 742,25
Redevances secteur Gaz	727 028,81	824 260,68
Autres produits exceptionnels	0,00	2 005,20
Secteur Gaz	727 028,81	826 265,88
Attribution et utilisation de numéros	858 342,75	1 169 673,20
Autres produits exceptionnels	0,00	2 005,21
Secteur Numérotation	858 342,75	1 171 678,41
Remboursement frais de surveillance services postaux	701 721,37	718 426,72
Autres produits exceptionnels	0,00	2 005,21
Secteur Postes	701 721,37	720 431,93
Réseaux et services de communications électroniques	2 633 962,65	3 156 157,67
Autres produits exceptionnels	0,00	2 005,21
Secteur Télécom	2 633 962,65	3 158 162,88
TOTAL	12 936 776,63	13 947 468,51

3.e. Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation	2016	2015
Loyers reçus	265 065,59	289 122,59
Autres produits d'exploitation	88,35	26,02
TOTAL	265 153,94	289 148,61

3.f. Compte de profits et pertes par secteur de l'exercice 2016

	Secteur Aéroportuaire	Secteur Chemin de fer	Secteur Électricité	Secteur Fréquences	Secteur Gaz	Secteur Numérotatio	Secteur Postes	Secteur Telecom	Total ILR 2016	Total ILR 2015
TOTAL PRODUITS BRUTS										
CHARGES										
Charges brutes imputables	107 868,39	139 356,56	1 119 516,58	6 648 979,52	727 028,81	858 342,75	701 721,37	2 633 962,65	12 936 776,63	13 947 468,51
	13 494,53	21 754,47	249 254,31	542 343,55	141 800,92	24 177,88	131 789,53	610 556,71	1 735 171,90	2 210 945,99
Frais de personnel										
a) salaires et traitements	73 581,68	97 355,35	736 936,97	1 477 267,11	471 615,13	189 513,38	442 498,05	1 707 280,15	5 196 047,82	5 568 282,25
b) charges sociales hors pensions	2 474,23	2 109,78	46 764,10	87 842,64	28 745,97	11 463,41	24 251,50	96 815,80	300 467,43	311 400,64
Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	13 505,45	13 324,46	81 748,70	379 073,16	80 054,29	22 894,09	98 369,79	214 497,49	903 467,43	927 477,56
Autres charges d'exploitation	4 812,50	4 812,50	4 812,50	4 812,50	4 812,50	4 812,50	4 812,50	4 812,50	38 500,00	38 500,00
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 069,15
TOTAL CHARGES	107 868,39	139 356,56	1 119 516,58	2 491 338,96	727 028,81	252 861,26	701 721,37	2 633 962,65	8 173 654,58	9 058 675,59
SOUS-TOTAL	0,00	0,00	0,00	4 157 640,56	0,00	605 481,49	0,00	0,00	4 763 122,05	4 888 792,92
A verser à l'Etat Luxembourgeois *									-4 157 640,56	-3 931 142,82
SOLDE restant en faveur de l'ILR						605 481,49			605 481,49	957 650,10
Autres produits d'exploitation									265 153,94	289 148,61
Charges brutes non imputables									455 634,68	377 367,18
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles (partie locative)									58 325,55	52 861,04
Résultat d'exploitation de l'exercice									356 675,20	816 570,49
Autres intérêts et produits assimilés									3 349,00	12 430,54
Intérêts et charges assimilées									6 824,89	3 517,98
Résultat financier									-3 475,89	8 912,56
Produits exceptionnels									0,00	1 012,03
Résultat exceptionnel									0,00	1 012,03
Résultat de l'exercice									353 199,31	826 495,08

* En application de la loi modifiée du 30 mai 2005 portant organisation de la gestion des ondes radioélectriques, le solde positif du secteur Fréquences est à verser depuis l'exercice 2011 à l'État luxembourgeois et est enregistré sous autres charges externes comme facture à recevoir de l'État.
Le solde positif du secteur Numérotation reste en faveur de l'Institut.

4. Autres indications

4.a. Personnel employé

Le nombre de personnes employées au 31 décembre 2016 à l'Institut Luxembourgeois de Régulation est de 55 (2015 : 58).

4.b. Rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration

La rémunération des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2016 est d'EUR 38 500,00.

